



Assemblée Conseil

Distr. générale
18 juillet 2011
Français
Original : anglais

Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)
11-22 juillet 2011

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la dix-septième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances a tenu trois séances, les 12 et 13 juillet 2011. Elle a réélu M. Hasjim Djalal Président.

I. Ordre du jour

2. La Commission a examiné et adopté son ordre du jour publié sous la cote ISBA/17/FC/L.1.

II. Rapport de vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2010

3. La Commission a examiné le rapport de PricewaterhouseCoopers sur la vérification des comptes de l'Autorité pour l'exercice 2010. Elle a pris note du rapport ainsi que de l'opinion des commissaires aux comptes selon lequel les états financiers de l'Autorité donnaient une image fidèle, sous tous les aspects matériels, de la situation financière de l'Autorité au 31 décembre 2010 et de l'exécution de son budget, ainsi que des mouvements de trésorerie pour cet exercice conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

III. État du Fonds de dotation et du Fonds de contributions volontaires de l'Autorité internationale des fonds marins

4. La Commission a noté que le solde du Fonds de dotation s'établissait à 3 355 015 dollars au 30 juin 2011, dont 90 477 dollars d'intérêts acquis destinés à favoriser la participation de chercheurs de pays en développement aux programmes approuvés.

5. La Commission a noté que le solde du Fonds de contributions volontaires était de 20 231 dollars au 30 juin 2011.

6. La Commission a recommandé de verser, si nécessaire et à titre exceptionnel, une avance d'un montant de 30 000 dollars prélevé sur les intérêts acquis du Fonds de dotation pour compléter les contributions volontaires.



7. La Commission a constaté avec une vive préoccupation que les intérêts acquis sur le principal du Fonds de dotation étaient peu élevés et que par conséquent le montant disponible pour le Fonds de contributions volontaires était peu important. Cette situation résulte des faibles taux d'intérêts obtenus sur le principal du Fonds de dotation et de l'absence de contributions au Fonds de contributions volontaires.

IV. Fonds de roulement

8. La Commission a pris note de la situation du Fonds de roulement et demandé une ventilation du montant par pays, laquelle a été dûment communiquée.

V. Exécution du budget

9. La Commission a remercié le Secrétaire général pour le rapport qu'il lui a présenté sur l'exécution du budget ainsi que pour les efforts déployés en vue de réaliser des économies sur le budget de l'Autorité pendant l'exercice 2011-2012.

VI. Nomination d'un commissaire aux comptes indépendant

10. Lors de l'examen de la nomination d'un commissaire aux comptes indépendant pour l'exercice financier 2011-2012, la Commission a passé en revue les soumissions présentées par Ernst and Young, Deloitte and Touche, KPMG Peat Marwick et PricewaterhouseCoopers pour la vérification des comptes de 2011 et de 2012. Après délibération, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée la nomination de PricewaterhouseCoopers pour une période supplémentaire de deux ans afin de procéder à la vérification des états financiers de l'Autorité pour 2011 et 2012.

VII. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

11. La Commission a pris note du rapport intérimaire sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et prié le Secrétaire général de lui fournir, à sa prochaine session, un rapport détaillé sur les avantages et les inconvénients de l'adoption de ces normes, y compris les incidences financières et un plan d'adoption détaillé.

VIII. Régime commun des Nations Unies

12. La Commission a pris note de l'information communiquée par le Secrétaire général indiquant que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) lui avait fait savoir que l'Autorité internationale des fonds marins n'était pas considérée comme membre de la CFPI, même si elle appliquait les clauses et conditions du Régime commun des Nations Unies depuis sa création.

13. La Commission a prié le Secrétaire général de lui fournir, à sa prochaine session, un avis juridique du Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'un rapport expliquant les avantages et les coûts pour l'Autorité si elle doit devenir membre de la CFPI.

IX. Questions diverses

14. La Commission a examiné un document intitulé « Nouveaux membres de l'Autorité » (ISBA/17/FC/3). Elle a recommandé que le Malawi et la Thaïlande, qui sont devenus respectivement membres de l'Autorité en 2010 et en 2011, versent les

montants indiqués ci-après en tant que contributions au budget d'administration générale de l'Autorité pour 2010 et 2011, ainsi que des avances au fonds de roulement. Ces contributions devraient être comptabilisées comme recettes accessoires, conformément à l'article 7.1 du Règlement financier de l'Autorité.

Nouvel État Membre	Date d'admission	Barème des quotes-parts de l'ONU		Barème ajusté par l'Autorité internationale des fonds marins		Contributions au budget d'administration		Avances au fonds de roulement	
		(pourcentage)				(dollars É.U.)			
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Malawi	28 octobre 2010	0,001	0,001	0,001	0,001	101,8	632	43,8	1,55
Thaïlande	15 juin 2011	–	0,209	–	0,259	–	9 040	–	326,75
Total						101,8	9 672	43,8	328,30

15. La Commission s'est déclarée préoccupée du montant des contributions non acquittées par certains membres au titre d'exercices antérieurs (1998-2010), soit 271 458 dollars, et elle a prié le Secrétaire général, de poursuivre ses efforts, selon qu'il jugera bon, en vue de recouvrer ces montants.

16. La Commission a remercié le Gouvernement jamaïcain des mesures prises aux fins de la modernisation et de l'entretien des installations du bâtiment du siège.

X. Recommandation de la Commission des finances

17. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

- a) *Demandent instamment aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget intégralement et dans les délais prévus;*
- b) *Lancent un appel aux membres de l'Autorité pour qu'ils versent dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs, et prient le Secrétaire général de poursuivre, selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer ces montants dus;*
- c) *Encouragent vivement les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité et invitent le Secrétaire général à solliciter l'avis d'expert sur l'investissement du principal du Fonds de dotation ainsi qu'à consulter les autorités concernées au Siège de l'Organisation des Nations Unies;*
- d) *Nomment PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes indépendant pour 2011 et 2012 et prient les commissaires aux compte de donner, dans les prochains rapports, une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Autorité;*
- e) *Prient la Commission des finances de faire à sa prochaine réunion des recommandations quant à l'adoption des normes IPSAS;*
- f) *Prient la Commission des finances, à sa prochaine réunion, d'examiner et de formuler des recommandations sur la question de savoir si l'Autorité internationale des fonds marins doit adhérer au statut de la CFPI;*

g) *Autorisent* le Secrétaire général à verser une avance d'un montant allant jusqu'à 30 000 dollars prélevée sur les intérêts acquis sur le Fonds de dotation pour compléter les contributions au Fonds de contributions volontaires.

18. La Commission a remercié ses membres sortants, notamment son président.

19. La Commission a également tenu à remercier sincèrement le Secrétaire général et le personnel de l'Autorité pour l'aide fournie tout au long de ses travaux.